



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

BILAN MOUVEMENT NATIONAL À GESTION DÉCONCENTRÉE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET PSYEN DU SECOND DEGRÉ 2023

PHASE INTRA-ACADÉMIQUE

I. LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDES DE MUTATION

1. Répartition des demandes femmes – hommes	3
2. Répartition des demandes des titulaires par ancienneté de poste	3
3. Demandes avec bonifications familiales	3 - 4
3.1 <i>Demande en rapprochement de conjoints des titulaires et des stagiaires</i>	
3.2 <i>Demande d'autorité parentale conjointe des titulaires et des stagiaires</i>	
3.3 <i>Demande de situation de parent isolé des titulaires et des stagiaires</i>	
4. Demande au titre du handicap	4

II. LES RÉSULTATS

1. Taux de mutation et de satisfaction	4 - 5
1.1 <i>Taux de mutation</i>	
1.2 <i>Taux de satisfaction</i>	
1.3 <i>Taux de satisfaction et rang de vœux</i>	
1.4 <i>Taux de satisfaction et type de vœux</i>	
1.5 <i>Taux de satisfaction femmes - hommes</i>	
2. Répartition des mutations par type d'affectation	5
2.1 <i>Type d'affectation obtenue par les personnels faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire</i>	

III. LES POSTES

1. La situation globale des postes	5
1.1 <i>Postes offerts</i>	
1.2 <i>Taux de couverture des postes en établissement à l'issue du mouvement intra-académique</i>	
1.3 <i>Taux de couverture des postes spécifiques académiques (SPEA)</i>	

IV. NOUVELLES PROCÉDURES MISE EN OEUVRE

1. Le calendrier des opérations	6
2. L'accompagnement des candidats	7
3. Les demandes de rectification de barème formulées par les candidats	8
4. Le recours administratif	8

I. LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDES DE MUTATION

	Participants volontaires	Entrants	MCS ETB	MCS ZR	Autres*	Total
2023	1059	554	28	0	54	1695
2022	1074	588	22	0	36	1720

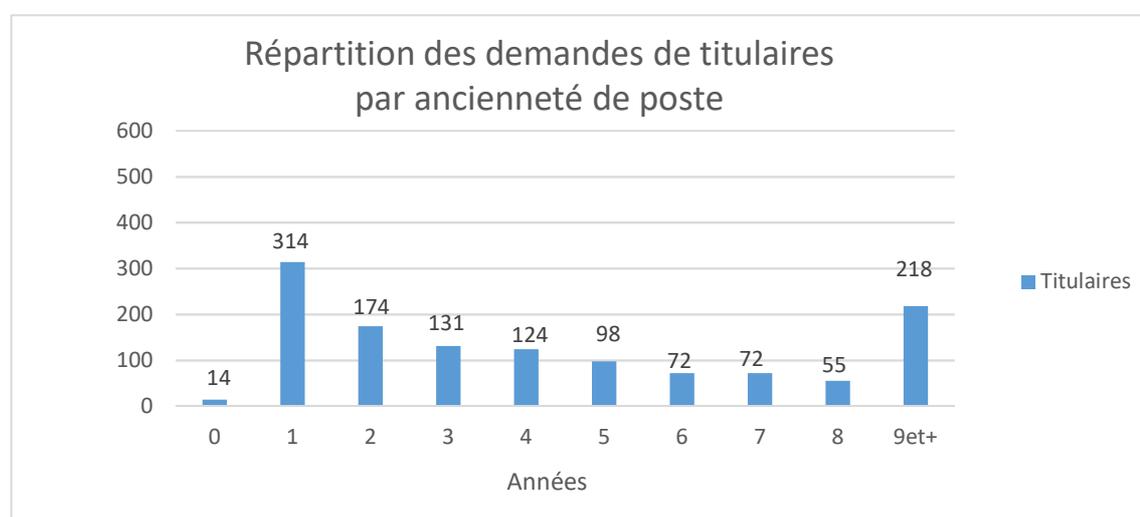
* Autres : réintégration à divers titres (poste adapté, disponibilité, CLD...) + validation d'une reconversion + personnels affectés à titre provisoire

1. Répartition des demandes femmes - hommes

Femmes	%	Hommes	%	Total des demandes
1006	60%	675	40%	1667

Plus de la moitié des participants au mouvement intra académique 2023 sont des femmes.

2. Répartition des demandes des titulaires par ancienneté de poste



Près de 60% des participants titulaires ont moins de 5 ans d'ancienneté de poste.

3. Demandes avec bonifications familiales

3.1 Demande en rapprochement de conjoints des titulaires et des stagiaires

	Demandes de rapprochement de conjoints	%	Total des demandes
Titulaires	261	21%	1272
Stagiaires	123	29%	423
Total	384	23%	1695

(Titulaires : 24% ; Stagiaires : 22% ; Total : 23% en 2022)

3.2 Demande d'autorité parentale conjointe des titulaires et des stagiaires

	Demandes d'autorité parentale conjointe	%	Total des demandes
Titulaires	23	2%	1272
Stagiaires	5	1%	423
Total	28	2%	1695

(Titulaires : 1% ; Stagiaires : 1% ; Total : 1% en 2022)

3.3 Demande situation parent isolé des titulaires et des stagiaires

	Demandes d'autorité parentale conjointe	%	Total des demandes
Titulaires	2	0,16%	1272
Stagiaires			423
Total	2	0,12%	1695

(Titulaires : 1 demandes soit 0,16% ; Stagiaires : 1 demande soit 0,22% ; Total : 3 demandes soit 0,17% en 2022)
 (Titulaires : 7 demandes soit 0,56% ; Stagiaires : 1 demande soit 0,26% ; Total : 8 demandes soit 0,49% en 2021)

4. Demande au titre du handicap

	Demandes bonifiées de 1000 points			%	Demandes bonifiées de 100 points	%	Demandes non bonifiée			%	Total des demandes
	FA	FC	FE		FA		FA	FC	FE		
Total	18	1	5	39%	25	41%	7	3	2	20%	61
	24						12				

FA Demande au titre de l'agent
 FC Demande au titre du conjoint
 FE Demande au titre de l'enfant

II. LES RÉSULTATS

1. Taux de mutation et de satisfaction

1.1 Taux de mutation

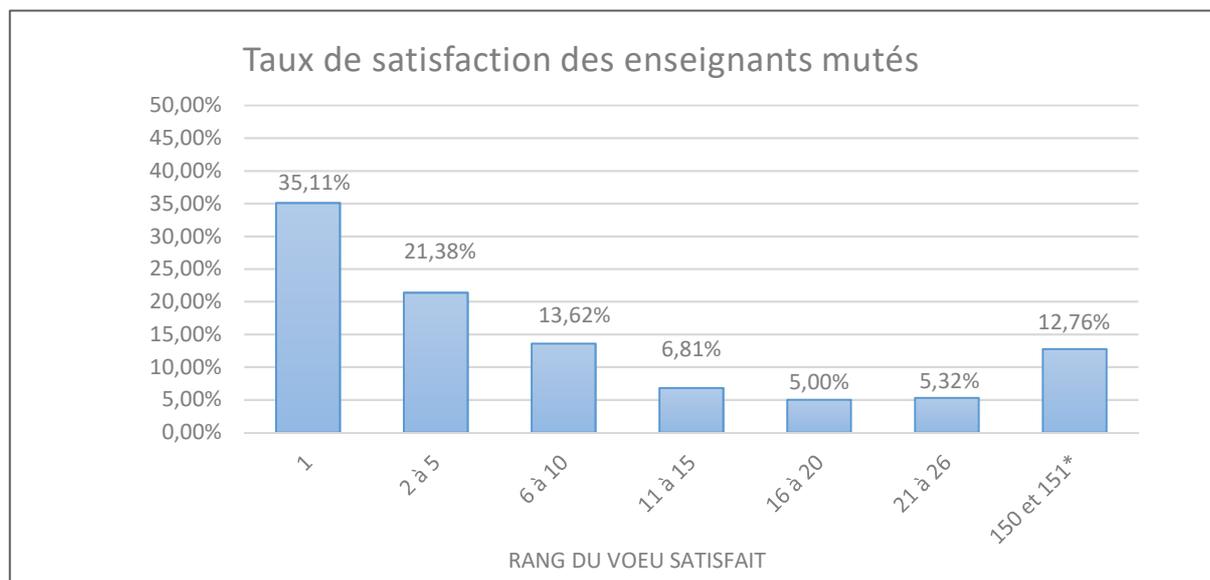
Demandes	Mutations réalisées	Taux de mutation
1695	940	55,46%

(59,36% en 2022, 57,01% en 2021)

1.2 Taux de satisfaction

Participants volontaires	Mutations réalisées	Taux de satisfaction
1059	367	34,65%

1.3 Taux de satisfaction et rang de vœux



(*150 et 151 : extension)

On peut observer que 56,49% des enseignants ont été mutés sur l'un de leurs 5 premiers vœux (59,06% en 2022). Le nombre d'enseignants traité en extension est légèrement plus élevé que l'année précédente (11,75% en 2022).

1.4 Taux de satisfaction et type de vœux

Mutations réalisées en ETB (dont en extension)	Mutations réalisées sur ZR (dont en extension)	Mutations réalisées
662 (70,4%) dont 40 en extension (4,25%)	278 (29,6%) dont 80 en extension (8,51%)	940

1.5 Taux de satisfaction femmes – hommes

Femmes	%	Hommes	%	Mutations réalisées
549	58%	391	42%	940

2. Répartition des mutations par type d'affectation

2.1 Type d'affectation obtenue par les personnels faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire

	MCS en ETB	MCS sur ZR	Total
Mutés en ETB	25	0	25
Mutés sur ZR	3	0	3
Total	28	0	28

III. LES POSTES

1. La situation globale des postes

1.1 Postes offerts

Postes offerts en établissement *	%	Postes offerts en ZR	%	Postes offerts au mouvement
722	85%	131	15%	853

(*y compris SPEA)

Parmi les 722 postes vacants en établissement (732 en 2022, 720 en 2021), 198 ont été libérés à l'issue de la phase interacadémique (233 en 2022).

1.2 Taux de couverture des postes en établissement à l'issue du mouvement intra-académique

Postes vacants avant mouvement	Entrants	Sortants	Solde du flux	Postes vacants après mouvement	Taux de couverture
722	665	180	485	237	67,17%

1.3 Taux de couverture des postes spécifiques académiques (SPEA)

SPEA vacants avant mouvement	Entrants	Sortants	Solde du flux	SPEA vacants après mouvement	Taux de couverture
65	22	3	19	46	29,23%

A l'issue de la phase intra-académique, 237 postes (dont 46 SPEA) demeurent vacants (soit 32,82% des postes offerts). Ce taux est légèrement plus élevé par rapport à celui observé l'année précédente (30,87% en 2022). Il est à noter que 46% des postes vacants sont en lycée professionnel (42,48% en 2022) et 31,65% sur un poste de PSYEN (26,99% en 2022).

A l'issue de la phase intra-académique, 46 postes SPEA demeurent vacants (soit 70,77% des postes offerts (61,76% en 2022, 41,46% en 2021).

IV. NOUVELLES PROCÉDURES MISE EN OEUVRE

1. Le calendrier des opérations

Le 14 mars 2023	Publication de la circulaire académique
Du 29 mars 2023 (14h00) au 12 avril 2023 (12h00)	Saisie des vœux sur IPROF/SIAM
Du 19 avril 2023 au 10 mai 2023	Phase de fiabilisation des barèmes par les services académiques avant affichage
Du 10 mai 2023 (18h00) au 24 mai 2023 (18h00)	Affichage des barèmes sur IPROF/SIAM
Du 10 mai 2023 (18h00) au 23 mai 2023 (18h00)	Demandes de rectification des barèmes par les candidats
Le 23 mai 2023 au plus tard	Les demandes tardives, d'annulation et de modification de demande Dépôt des demandes de révision d'affectation, dans les cas de force majeure définis par l'article 3 de l'arrêté ministériel du 20 octobre 2022 : <ul style="list-style-type: none">- décès du conjoint ou d'un enfant ;- cas médical aggravé d'un des enfants ;- mutation du conjoint.
Le 9 juin 2023	Résultats définitifs Communication aux participants des résultats définitifs sur I-Prof /SIAM et par messagerie dans leur boîte I-Prof, en leur indiquant le résultat définitif, ainsi que des renseignements éventuels sur leur 1 ^{er} vœu non obtenu. Publication de données académique sur les résultats (barre d'entrées départementales par discipline, nombre de mutations par discipline (nombre de candidats, total mutés dont en extension..., total non mutés).
Du 9 juin 2023 au 9 août 2023	Recours administratif Les personnels peuvent former un recours administratif contre les décisions individuelles défavorables prises au titre de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 lorsqu'ils n'obtiennent pas de mutation ou lorsque devant recevoir une affectation, ils sont mutés dans un département ou une zone de remplacement ou sur un poste qu'ils n'avaient pas demandé(e) et peuvent choisir d'être assistés par une organisation syndicale Le dispositif des révisions d'affectation ne constitue pas une procédure d'appel, mais vise à prendre en considération des situations nouvelles postérieures <u>aux résultats définitifs</u> , présentant un caractère réel de gravité ou d'imprévisibilité. Il est nécessaire de rappeler que seule une affectation à titre provisoire sur une zone de remplacement peut être proposée aux enseignants bénéficiant d'un avis favorable au recours administratif Démarche à effectuer sur l'application COLIBRIS

2. L'accompagnement des candidats

a. Le dispositif d'accueil et d'aide académique

Un dispositif d'accueil et d'information à la mutation a été mis à la disposition des candidats pendant toute la période de saisie des vœux du 29 mars 2023 au 12 avril 2023, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 :

- Accueil téléphonique au 03.22.82.37.30

- Mél : mvt2023@ac-amiens.fr

L'accompagnement reste renforcé cette année avec notre conseillère RH de proximité "mobilité" qui a été professionnalisé sur ces opérations.

À la fin de la période de saisie, la ligne téléphonique 03.22.82.37.30 est restée ouverte.

b. Les données

Communication téléphonique	Message électronique	Visites
Pendant le dispositif d'aide et d'accueil		
216	300	-
Après le dispositif d'aide et d'accueil		
150	400	-
366	700	0

3. Les demandes de rectification de barème formulées par les candidats

TYPE DE BONIFICATION	NBRE	DECISIONS		
		AJOUT	SUPPRESSION	PAS DE MODIFICATION
RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS	10	4		6
AUTORITE PARENTALE CONJOINTE				
EDUCATION PRIORITAIRE	5			5
DEMANDE AU TITRE DU HANDICAP	5	2		3
ECHELON	2			2
ANCIENNETÉ DE POSTE	2	1		1
STAGIAIRE ex-contractuel	1			1
STAGIAIRE non ex-contractuel (19 pts)	1	1		
STAGIAIRE EX-TITULAIRE	1			1
VŒU PREFERENTIEL	1			1
VŒUX	4			4
	32	8		24
		32		

Lors de la période d'affichage des barèmes, 32 demandes de rectification de barème (vœux, demande ou barème) ont été transmises, émanant de 32 candidats (soit 1,92% du total des demandes).

Sur les 32 demandes de rectification, 8 rectifications ont abouti à un ajout de bonification. 100% de ces rectifications sont dû à la production de nouvelles pièces justificatives après échange entre les services et les candidats.

Aucune demande de correction n'est imputable à l'administration.

4. Le recours administratif

NOMBRE DE RECOURS	RECOURS Non muté ou muté en extension	RECOURS avec mutation sur vœux exprimé	DECISIONS	
			Avis favorable	Avis défavorable
87	65	22	37	50

Il faut ajouter 4 demandes d'explication sans effectuer de recours.